

## *Les instruments de repérage et l'accès à l'information\**

Martine Cardin

Fondamentalement, on conserve et traite les documents pour pouvoir éventuellement s'y référer, c'est-à-dire y effectuer des recherches. Celles-ci peuvent avoir un caractère administratif, juridique, scientifique ou même purement sentimental. En fait, que le chercheur soit un gestionnaire, un scientifique ou simplement un curieux, le principe reste le même pour tous: il y a un besoin d'information qui sous-tend la recherche quelle que soit sa finalité, et cela se traduit par la quête de traces et de témoignages. Les chercheurs demeurent toujours dépendants de la disponibilité des sources car elles sont le matériau sur lequel sera basée leur production<sup>1</sup>.

L'opération archivistique a pour tâche de déterminer la valeur d'utilisation, donc de recherche, des documents afin de minimiser la masse documentaire tout en rendant accessible aux utilisateurs un maximum d'informations<sup>2</sup>. Conséquemment, tout au long de la vie des documents, les professionnels de l'archivistique traiteront les informations en fonction de leur potentiel d'utilisation à court, moyen et long termes. Ils élaboreront des systèmes de classification et de repérage, afin de rendre possible l'accès et la consultation des documents par les chercheurs.

Pour connaître les besoins de la clientèle, la concertation entre les professionnels de l'archivistique et les chercheurs est essentielle tout au long de la pratique. Sans elle, on ne peut ni pressentir les exigences et contraintes des utilisateurs, ni élaborer des instruments de repérage efficaces.

Les présentes observations tentent de cerner, sur une base modeste, quelles sont les préoccupations de la recherche dans le domaine des sciences sociales et quels sont les besoins en ce qui a trait à l'accès aux documents.

---

\* Texte légèrement modifié d'une communication présentée à l'occasion du XVI<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec, en mai 1987.

## LA RECHERCHE

Avec le développement des sociétés modernes, les sciences sociales ont évolué. Parce qu'elle devait socialement mais aussi financièrement se justifier, la recherche a orienté ses préoccupations afin qu'elle soit capitalisable par la société. L'histoire est devenue plus qu'une narratrice passive des faits et gestes d'une société. Elle s'interroge maintenant sur des phénomènes socio-économiques actuels afin d'en améliorer la compréhension et aider à apporter des solutions. Elle s'associe avec la sociologie, l'économie ou avec une autre science sociale et les travaux historiques se réalisent de plus en plus dans un cadre multidisciplinaire. À ce titre, l'histoire est une science sociale à part entière. Elle tente de saisir la société dans une approche structurale. Elle favorise les monographies, aux larges synthèses, parce qu'elles permettent une vision plus fouillée et moins factuelle. On tentera par exemple de cerner les réalités socio-économiques des travailleuses dans le secteur hospitalier plutôt que d'élaborer une Histoire des hôpitaux. La recherche n'étudie donc plus la société en décrivant ses institutions. Elle s'intéresse davantage aux individus, en tentant de mesurer leurs implications à travers celles-ci. Comme elle se veut significative et utile pour les besoins du présent, elle choisit des questions et des secteurs en fonction de leur audience sociale<sup>3</sup>.

Les besoins en informations se sont modelés à ces nouvelles méthodes et préoccupations. Les chercheurs privilégient une documentation intègre et de bonne qualité. Ils utilisent de plus en plus de grandes quantités d'informations et ce dans tous les secteurs de l'activité humaine. Ils compulsent des documents qui hier étaient jugés inutiles parce qu'ils concernaient l'ordinaire.

## LES CHERCHEURS

Parmi la clientèle fréquentant les dépôts d'archives, on retrouve un bon nombre de chercheurs en sciences humaines et sociales. Généralement, on peut les répartir en trois catégories. Les chercheurs reliés au domaine de la formation, ceux employés par un organisme ou une entreprise et ceux qui effectuent des recherches pour leur propre compte.

Les chercheurs reliés à la formation constituent le groupe d'utilisateurs le plus évident. Les professeurs et les étudiants fréquentent depuis longtemps les salles de consultation des archives. Ils peuvent travailler sur une base individuelle ou encore être agent de recherche. En effet, certaines recherches requièrent un corpus documentaire important et les chercheurs doivent investir beaucoup de temps dans le dépouillement des sources. Une des solutions souvent retenue par le milieu universitaire, est de mettre sur pied des groupes de recherche sur un secteur spécifique. Ils effectuent une cueillette massive et exhaustive, examinant minutieusement les documents afin de colliger le maximum d'informations. Cette pratique s'avère souvent rentable car les super-fichiers ainsi constitués documentent plusieurs analyses parallèles.

Il ne faudrait cependant pas croire que les recherches ne s'effectuent que dans les milieux universitaires. Les sciences sociales sont entrées de plein pied dans le domaine des sciences appliquées et beaucoup d'entreprises et d'organismes publics et privés les ont intégrées à leur gestion. Des questions relatives aux relations de l'entreprise avec ses employés ou avec sa clientèle, par exemple,

requièrent souvent les services de spécialistes. D'autre part, elles peuvent générer des outils de planification pour le développement de l'entreprise. Tout le mouvement du *business history* s'est d'ailleurs inscrit dans ce courant<sup>4</sup>. Enfin, il ne faudrait pas oublier que plusieurs sociétés ou organismes ont des programmes de recherche. Les chercheurs peuvent être des employés, des consultants, ou des contractuels indépendants. Dans le cas des organismes à but non lucratif, il peut s'agir de bénévoles. Les archivistes ne doivent pas sous-évaluer cette clientèle.

## BESOINS ET CONTRAINTES

Que le chercheur soit boursier, agent de recherche pour un groupe universitaire subventionné, indépendant, contractuel, consultant ou employé, le temps est souvent sa principale contrainte. Pour pouvoir effectuer ses travaux, le chercheur doit pouvoir accéder le plus rapidement possible à une information de qualité.

Une bonne accessibilité physique implique la mise en place de services et l'élaboration de politiques qui tiennent compte des diverses méthodes de recherche. L'accueil, la référence, la communication des documents dans la salle de consultation, la reproduction de documents, les possibilités de demandes par écrit, etc, sont autant d'aspects qui peuvent contribuer à ralentir les chercheurs.

Un dépôt devrait offrir une salle de consultation bien adaptée aux besoins des usagers et des heures d'ouverture souples. Dans certains endroits, on a mis en place un meilleur système d'accès aux documents en améliorant ces deux aspects. D'une part les heures d'ouverture de la salle de consultation ont été prolongées sous la surveillance d'un gardien de sécurité ou d'un archiviste de référence. D'autre part, les chercheurs disposent d'un casier dans lequel ils peuvent temporairement mettre de côté des documents qu'ils pourront consulter après la fermeture du comptoir de prêt. En facilitant l'accès plus intensif, cette pratique a permis à de nombreux chercheurs de rentabiliser leurs recherches dans des dépôts situés à l'extérieur de leur région.

À un niveau pratique, les chercheurs qui fréquentent quotidiennement un dépôt, apprécient l'accès à un lieu où ils peuvent entreposer leurs effets à la fin de la journée. Avec l'arrivée des micro-ordinateurs dans les salles de consultation, ce besoin sera encore plus manifeste.

L'accessibilité intellectuelle est essentielle pour l'exploitation scientifique d'une masse documentaire. À cet égard, les instruments de recherche constituent les liens les plus visibles entre le travail du professionnel des archives et les préoccupations de sa clientèle. Pour remplir leur rôle, ils doivent d'abord être conséquent à une politique de mise en valeur respectant l'intégrité des sources. Notons cependant qu'un système de repérage en fonction exclusive de la provenance ne peut pas toujours répondre aux besoins. Dès que la recherche requiert des informations sur un sujet spécifique, une identification plus raffinée doit être possible. C'est là le rôle des index.

La question de l'accès par sujet apparaît pour certains comme une simple application technique. Nous pensons toutefois qu'elle soulève un point important. Compte tenu de l'investissement en temps qu'elle représente, l'indexation doit demeurer valable à long terme. Il lui faut des descripteurs qui soient polyvalents,

sans être trop vagues. L'élaboration d'un tel thesaurus pour les archives doit se fonder sur une vision prospective des intérêts et des méthodes de la recherche. Néanmoins, tous les développements ne pourront être pressentis, c'est pourquoi il faudra mettre en place des systèmes assez souples pour permettre des ajustements en fonctions des nouveaux besoins.

Le développement du repérage informatisé rend encore plus vraie cette affirmation<sup>5</sup>. L'expérience du système SAPHIR des Archives nationales du Québec, a démontré combien un index-sujet mésadapté à la recherche pouvait nuire aux objectifs de diffusion. Ce système fondé sur le principe de la systématisation des méthodes et des procédures, a pour objectif de permettre un classement et un repérage uniformes. À l'aide des listes-index informatisées, les chercheurs devraient pouvoir accéder à un état général sur microfiches<sup>6</sup>. Dans son rapport sur SAPHIR, le comité des archives de l'Institut d'histoire de l'Amérique française résumait ainsi un des problèmes d'accès à SAPHIR.

«À moins que le chercheur ne connaisse déjà le fonds, l'accès à la microfiche passe par les index.

Les vedettes-matières de l'index-sujet jouent à cet égard un rôle stratégique pour la recherche. Elles constituent presque le seul instrument de repérage des fonds spécifiques. Sans leur concours, il devient très difficile sinon impossible de retrouver rapidement les fonds et collections pertinents à une recherche.(...)

La liste des vedettes-matières SAPHIR (...) devrait posséder deux qualités. La première est la nécessité d'une très grande précision et la seconde celle d'une grande souplesse. En effet, dans la mesure où les vedettes-matières deviennent les descripteurs et les définisseurs exclusifs de la documentation, il faut qu'elles permettent un repérage précis, tout en tenant compte des points de départ différents des chercheurs éventuels.»<sup>7</sup>

L'expérience du système SAPHIR devrait nous éclairer davantage sur les écueils que rencontreront les professionnels de l'archivistique dans leurs travaux d'informatisation des systèmes de gestion et de repérage. En effet, quelle que soit la sophistication des moyens de repérage adoptés, l'information diffusée devra demeurer pertinente pour les chercheurs. L'informatique est donc un outil qui paradoxalement, peut alourdir les recherches lorsqu'il est mal implanté.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DES SOURCES

Outre l'accessibilité physique et intellectuelle, la qualité du témoignage, sa complémentarité avec d'autres informations, la possibilité de critiquer les sources constituent les principaux critères de sélection des sources pour le chercheur.

L'intérêt d'un document est conséquent à son potentiel d'utilisation. On dépouillera des données riches tant au point de vue qualitatif que quantitatif. Les chercheurs peuvent effectuer des relevés dans des documents de même nature. C'est le cas par exemple, des études sérielles à partir d'actes notariés tels que les contrats de mariages ou les inventaires après décès<sup>8</sup>. Un autre type de recherche consiste à délimiter des aspects particuliers et à dépouiller des fonds pouvant éclairer la problématique<sup>9</sup>.

Les fichiers réalisés par les chercheurs ne devraient pas être considérés comme des sous-produits des archives donc inutiles à l'archiviste. Il ne s'agit pas

pour les chercheurs de retranscrire intégralement les documents mais de mettre en relief des informations pertinentes. Une étude systématique de documents peut parfois représenter un outil de référence d'une grande qualité analytique.

La possibilité de jumelage avec d'autres documents est à considérer parce que souvent une recherche effectuée à partir d'une source unique est très limitée. Dans la mesure du possible, les chercheurs utiliseront plusieurs séries de documents qu'ils mettront en corrélation. Ce besoin de sources complémentaires, les amènera à visiter plusieurs dépôts. Les chercheurs apprécieront les renvois aux sources complémentaires et les références bibliographiques consignés dans certains instruments de recherche de premier niveau<sup>10</sup>. Connaissant mieux l'ensemble des ressources, ils planifient leur cueillette en conséquence.

La politique des acquisitions de fonds non institutionnels entre les dépôts d'une même région, ne peut qu'être favorable pour la recherche. De telles ententes ont des répercussions indiscutables sur la qualité du traitement des sources. D'autre part, la possibilité d'effectuer la majorité des recherches au même endroit réduit avantageusement les délais des chercheurs dans l'accès à l'information.

Comme nous l'avons souligné, les méthodes de recherche obligent le chercheur à être critique. Il doit maîtriser ses sources afin de bien les remettre en contexte. Sans cet exercice, les résultats pourraient être biaisés. Par exemple, les informations contenues dans une déclaration volontaire d'un employé, suite à un accident de travail pourraient différer de celles consignées dans le rapport exigé par son supérieur.

Dans cette optique les principes de l'archivistique moderne servent les intérêts de la recherche. Un classement rigoureux, qui respecte le concept de fonds et le principe de provenance permet une meilleure appréhension de l'ensemble de la masse documentaire. Le chercheur peut ainsi retracer dans son évolution temporelle et spatiale, l'entité qui a produit l'information.

En plus des renseignements sur les documents, les chercheurs ont besoin pour pouvoir effectuer une critique valable, de documentation sur les méthodes de traitement. A-t-on corrigé ces informations? Y-a-t-il eu un échantillonnage? Si oui, selon quelles normes? Voilà autant de questions auxquelles les chercheurs devront obtenir des réponses.

Faute d'accès, des fonds de grande valeur, répondant aux critères énumérés ci-haut, peuvent devenir inutilisables pour la recherche. Le cas des archives du Ministère de la Justice, conservées aux Archives nationales du Québec, illustre bien ceci.

Les archives judiciaires ne sont pas uniquement les conservatoires des lois régissant la société. Elles renferment aussi des données irremplaçables sur les frictions sociales qui secouent la collectivité. Elles sont peut-être les seuls témoignages que l'on possède sur une population qui laisse peu de traces, c'est-à-dire une majorité silencieuse dont on ne connaît l'activité que par des statistiques générales. Elles constituent des sources d'information exceptionnelles pour la recherche en histoire économique, politique, sociale, culturelle, etc. Elles sont complètes, renferment des informations de grande valeur et sont en nombre suffisant.

Les chercheurs conscients de cette richesse documentaire se butent à des problèmes d'accès physique et intellectuel. L'éclatement et la dispersion des fonds conjugués à l'absence d'instruments de recherche limitent considérablement leur exploitation scientifique. Les documents ne pouvant être consultés que partiellement, peu d'études éclairant l'ensemble des instances judiciaires ont été réalisées jusqu'à présent<sup>11</sup>.

Les archivistes chargés de traiter ces fonds rencontrent des difficultés majeures. Le formalisme juridique a généré une masse documentaire excessivement volumineuse et d'une grande complexité technique. L'évolution des procédures a de plus multiplié les instances et augmenté les difficultés d'appréhension de l'appareil judiciaire. L'évaluation de ces documents s'avère laborieuse car ils sont peu documentés.

La collaboration des chercheurs peut apporter dans un cas comme dans celui-ci, un gain de temps appréciable au travail de l'archiviste. Les chercheurs acquièrent une bonne expertise de la mécanique des secteurs qu'ils étudient. Pour l'archiviste qui doit s'assurer que les documents conservés reflètent la réalité de l'entité productrice, tant au point de vue structurel que fonctionnel, ces chercheurs deviennent des collaborateurs précieux. Leur expertise apporte un éclairage sur les diverses structures de l'institution. Ils aident à l'identification des pièces et à l'évaluation de l'information qu'elles renferment. Une meilleure qualité de traitement peut être ainsi assurée. En outre, l'établissement des priorités dans la préparation d'instruments de recherche s'en trouve facilité.

Le cas des archives judiciaires ne doit pas être vu comme un exemple unique. Dans bien des cas les intérêts communs des deux groupes peuvent donner lieu à un travail conjoint qui va au delà de la simple relation archivistes/clientèle.

## CONCLUSION

En définitive, on ne saurait nier les liens fondamentaux entre l'archivistique et la recherche. Les préoccupations de recherche doivent être constantes dans le travail des archivistes. Ils commandent des décisions importantes et lourdes en conséquences puisque toute élimination, immédiate ou différée, implique une destruction d'information. De par les choix qu'ils exercent, ils conditionnent la quantité du matériau dont les chercheurs de tous types, font et feront usage.

Face au développement scientifique, les professionnels de l'archivistique ne pourront toujours être au fait de ce qui préoccupe leur clientèle. Pour que les objectifs de diffusion soient atteints, ils devront établir une communication suivie avec les utilisateurs. Tous deux doivent conjuguer leurs efforts pour que l'information circule comme elle le devrait.

### **Martine Cardin**

Martine Cardin est professeure en archivistique au Département d'histoire de l'Université Laval. Elle poursuit actuellement des études doctorales en histoire à l'Université Laval sur la constitution d'une mémoire institutionnelle.

## NOTES

---

1. Lors d'une table-ronde de l'AAQ en mars 1980, Michel Lalonde résumait la dynamique existant entre l'opération archivistique et la recherche historique. Voir: M. Lalonde, «Archivistique et historique: quelques idées pour une approche systémique et prospective», *Archives*, vol. 12, no. 4 (mars 1981), pp. 33-37.
2. Sur les principes en archivistique on se référera à C. Couture et J.-Y. Rousseau, *Les archives au XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Service des archives de l'Université de Montréal, 1982.
3. Voir à ce sujet la collection dirigée par Jacques Le Goff et Pierre Nora. *Faire de l'histoire. nouveaux problèmes; Nouvelles approches; Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, NRF, 1974.
4. Voir à ce sujet: H. Rouso et F. Torres, «Quand le business s'intéresse à l'histoire», *L'Histoire*, 55 (avril 1983) pp. 70-75, et M. Hamon et F. Torres, *Mémoires d'avenir. L'Histoire dans l'Entreprise*, (Paris, Economica, 1987).
5. On retrouvera une bonne synthèse sur les méthodes de recherche et les besoins générés par l'informatique dans C. Dollar, «L'histoire quantitative et les archives», *Actes du IX<sup>e</sup> Congrès international des archives*, Londres, 1980, publiés dans *Archivum*, 29, 1980.
6. Une présentation plus détaillée du système SAPHIR est faite dans l'article de M. Roberge, «SAPHIR: la mémoire des Québécois», *Archivaria*, 17 (Hiver 1983-84), pp. 188-200.
7. M. Lalancette et al, «Rapport sur le programme SAPHIR des Archives nationales du Québec», *Archivaria*, (Hiver 1985-86), pp. 139-148.
8. Pour des exemples de ce type d'analyse voir: M. Cardin et G. Desmarais, «Les contrats de mariage au Bas-Canada; Étude préliminaire», *Cahiers d'histoire*, Université de Montréal, vol. 3, no. 2 (1983), pp. 45-63 ainsi que M. Cardin et J. Dickinson, «Les inventaires de biens après décès et la civilisation matérielle dans les plaines de Caen et de Montréal, 1740-1780», *Actes du colloque franco-québécois de France de l'Ouest, XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Centre de recherche en études québécoises, UQTR et Presses universitaires de Rennes 2, 1987, pp.131-140.
9. Pour un exemple voir: D. Juteau et N. Laurin, «Les communautés religieuses de femmes au Québec; Une recherche en cours», *Questions de culture 9. Identités féminines: mémoire et création*, Québec, IQRC, 1986, pp.145-156.
10. On recommande d'ailleurs cette pratique aux archivistes. voir: C. Couture et J.-Y. Rousseau, *op. cit.*, pp. 245-250; et L. Cardinal et al, *Les instruments de recherche pour les archives*, La Pocatière, Documentor, 1984.
11. Voir les travaux des historiens John A. Dickinson, Jean-Marie Fecteau, Evelyn Kolish, André Lachance, Jean-François Leclerc et André Morel.